

se connoître les motifs de ses résolutions, lors qu'elles peuvent intéresser les Puissances, S. M. m'a ordonné de vous marquer que ce n'est qu'après que par un événement imprévu, l'on a trouvé dans un paquet que Mr. le Prince de Cellamare avoit confié à une Personne qui passoit en Espagne, des preuves de la propre main de cet Ambassadeur, de l'abus qu'il faisoit du Caractere dont il étoit revêtu pour porter les Sujets du Roi à la revolte, & le plan de la conspiration qu'il avoit formée pour renverser l'ordre & la tranquillité du Royaume, qu'elle fut portée à prendre la résolution de mettre l'un des Gentilshommes ordinaires de sa Maison auprès de lui; & à l'engager à cacheter de son cachet, conjointement avec celui de S. A. R. les papiers de son Ambassade, pour empêcher qu'ils ne soient détournés: C'est ce que S. M. m'a prescrit de vous faire sçavoir, afin que vous puissiez en informer vôtre Cour, en attendant que ce qui a du rapport à cette découverte importante, soit mis dans tout son jour. Je puis vous assurer en même tems que la nécessité indispensable de pourvoir en cette occasion à la tranquillité des peuples, étoit le seul motif qui pût être capable de porter S. M. à l'affermir par les mesures qu'Elle a prises contre les trames dangereuses de Mr. le Prince de Cellamare; & que ce n'est qu'avec beaucoup de peine, qu'Elle s'est portée à prendre cette résolution quoi qu'accompagnée de tous les égards & de toutes les marques de considération possibles, à l'égard de l'Ambassadeur d'un Prince, dont l'amitié lui sera toujours chere, & qui est inscapable d'entrer dans des desseins aussi pern-